

1.1.2

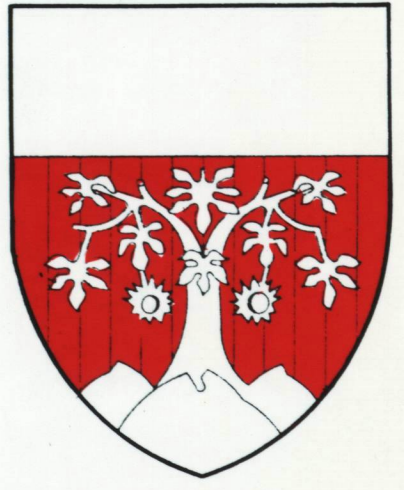
01.01.2

.60941

CANTON DE VAUD

COMMUNE DU

MONT - SUR - LAUSANNE

PLAN GENERAL
D'AFFECTATIONECHELLE :
1 : 5000

Approuvé par la Municipalité

le 26 mars 1990

18 mars 1991

22 juillet 1991

le Syndic

le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 3 avril au 7 mai 1990

12 avril 13 mai 1991

26 juillet 26 août 1991

Adopté par le Conseil Communal

le 26 novembre 1990, 30 septembre 1991

le Président

le Secrétaire :

Approuvé par le Conseil d'Etat

du Canton de Vaud

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

le Chancelier :

le 6 août 1993

l'atteste :

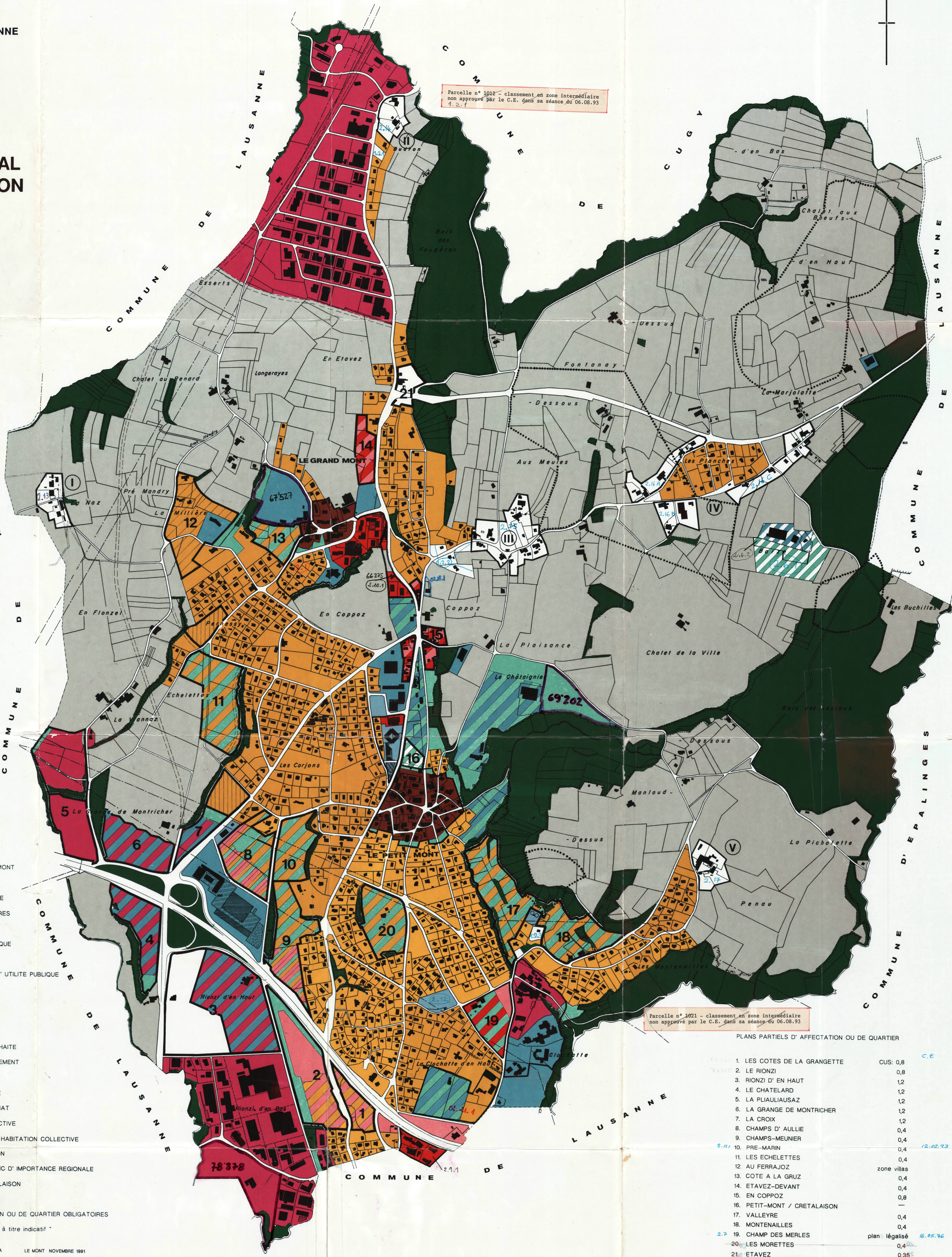
le Chancelier :

le 6 août 1993

- ZONE DE VILLAGE / GRAND-MONT, PETIT-MONT
ZONE DE VILLAS
ZONE D'HABITATION, DE MOYENNE DENSITE
ZONE INDUSTRIELLE ET ACTIVITES TERTIAIRES
ZONE ARTISANALE
ZONE DE CONSTRUCTION D'UTILITE PUBLIQUE
ZONE INTERMEDIAIRE
ZONE DE VERDURE ET D'AMENAGEMENT D'UTILITE PUBLIQUE
ZONE DE VERDURE
ZONE AGRICOLE
AIRE FORESTIERE "à titre indicatif"
- ZONE DE VILLAS - HABITAT GROUPE SOUHAITE
ZONE DE VILLAS - AVEC PLAN DE LOTISSEMENT
ZONE "HABITATIONS-HAMEAUX" I A V
ZONE DE VERDURE ET D'HABITAT GROUPE
ZONE DE VERDURE ET HABITAT + ARTISANAT
ZONE DE VERDURE ET HABITATION COLLECTIVE
ZONE MIXTE A - COMMERCE, ARTISANAT, HABITATION COLLECTIVE
ZONE MIXTE B - ARTISANAT ET HABITATION
ZONE D'ACTIVITE ET/OU D'INTERET PUBLIC D'IMPORTANCE REGIONALE
ZONE DE LIAISON - PETIT-MONT / CRETALAIION
ZONE DE SPORT EQUESTRE
LISERE = PLANS, PARTIELS D'AFFECTATION OU DE QUARTIER OBLIGATOIRES
SECTEURS DE PROTECTION DES EAUX "à titre indicatif"

BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME J.P. FRAGNIERE SA - S.L.A.

LE MONT NOVEMBRE 1991



Parcelle n° 1012 - classement en zone intermédiaire
non approuvé par le C.E. dans sa séance du 06.08.93

Parcelle n° 1021 - classement en zone intermédiaire
non approuvé par le C.E. dans sa séance du 06.08.93

PLANS PARTIELS D'AFFECTATION OU DE QUARTIER

1. LES COTES DE LA GRANGETTE	CUS: 0,8	
2. LE RIONZI	0,8	
3. RIONZI D'EN HAUT	1,2	
4. LE CHATELARD	1,2	
5. LA PLIAULIAUSAZ	1,2	
6. LA GRANGE DE MONTRICHER	1,2	
7. LA CROIX	1,2	
8. CHAMPS D'AULLIE	0,4	
9. CHAMPS-MEUNIER	0,4	
10. PRE-MARIN	0,4	12.02.93
11. LES ECHELETTES	0,4	
12. AU FERRAJAZ	0,4	zone villas
13. COTE A LA GRUZ	0,4	
14. ETAVEZ-DEVANT	0,4	
15. EN COPPOZ	0,8	
16. PETIT-MONT / CRETALAIION	—	
17. VALLEYRE	0,4	
18. MONTENAILLES	0,4	
19. CHAMP DES MERLES	0,4	plan légalisé 16.05.96
20. LES MORETTES	0,4	
21. ETAVEZ	0,35	
2.1. PEP AU GRAND MONT	—	08.09.92
2.5. PEP LE PETIT-MONT	—	15.08.99
2.6.1. En Boège	—	11.01.86
2.9.1. En Pilette	—	25.01.86
2.12.1. PEP "Les Martines"	—	4.5.94